

**APPEL D'OFFRE  
POUR LA SELECTION  
D'UN CONSULTANT  
– MISE EN PLACE  
D'UNE PLATEFORME  
INFORMATIQUE DE  
CONTROLE ET DE  
REGULATION DES  
ASSURANCES**

28/12/2022

## Tables des matières

I. Contexte.....	3
II. Objectif .....	3
III. Missions du consultant.....	4
IV. Profil du Consultant.....	5
1. Qualifications souhaitées .....	5
2. Supervision et calendrier .....	6
V. Processus d'évaluation et critères de sélection .....	6
VII. Présentation de l'offre .....	7
1. Résumé .....	7
2. Expérience du consultant .....	7
3. Approche et méthodologie .....	8
4. Organisation et dotation en personnel.....	9
5. Tarifs des prestations / offres financières .....	9
6. Informations financières .....	9
7. CV .....	9
8. Clarification et modification de l'appel d'offre .....	9
9. Soumission d'une proposition .....	10

## **I. Contexte**

Cette initiative est l'aboutissement d'un partenariat entre la Société Africaine de Réassurance (AFRICA RE) et l'Autorité de Régulation et de Contrôle des Assurances (ARCA).

L'Autorité de Régulation et de Contrôle des Assurances a été instituée en exécution du Décret n° 16/001 du 26 janvier 2016. C'est un établissement public, indépendant à caractère technique doté d'une personnalité juridique et dont le siège est à Kinshasa, capitale de la République Démocratique du Congo (RDC).

L'ARCA, sous la tutelle administrative du Ministre des Finances, jouit d'une indépendance dans l'accomplissement de ses missions de régulation et de contrôle du secteur des assurances du marché congolais.

En tant qu'organe de régulation, l'ARCA exerce ses activités sur toute l'étendue du territoire de la République Démocratique du Congo et dispose de tous les pouvoirs qui lui sont nécessaires en vue de mener les actions prévues par le Code des Assurances congolais. Elle veille à la protection des droits des assurés et des bénéficiaires des contrats d'assurances, à la solidité de l'assise financière des entreprises d'assurances et de réassurance ainsi qu'à leur capacité à honorer leurs engagements.

L'ARCA œuvre au développement des activités relevant de son champ d'intervention et veille au respect des bonnes pratiques pour leur conduite. Elle dispose, à l'égard des entreprises soumises à son contrôle, du pouvoir d'instruire toute réclamation relative aux opérations d'assurances.

L'institution cherche présentement à développer ou acquérir un système informatique lui permettant de réaliser ses missions de régulation et de contrôle de façon efficace et optimale.

Par conséquent, AFRICA RE, conformément à la mission de ses fondateurs – promouvoir le développement des activités nationales d'assurance et de réassurance dans les pays africains, favoriser la croissance des capacités de souscription et de rétention nationales, régionales et sous régionales, et soutenir le développement économique de l'Afrique – a confirmé sa volonté d'accompagner ARCA et fournir le budget nécessaire pour le financement de ce noble projet, par le biais de la Fondation Africa Re.

## **II. Objectif**

Recruter un consultant qualifié pour assister l'ARCA et ses partenaires dans l'aboutissement du projet de développement ou d'acquisition d'un système informatique de contrôle des opérations d'assurances de la République Démocratique du Congo. Le consultant devra apporter ses compétences techniques, son expérience et ses connaissances dans le domaine des outils de régulation et de contrôle des assurances, ses forces de suggestion dans la mise en place des structures

opérationnelles de manière à garantir le succès du projet tout en respectant les meilleurs pratiques en vigueur.

Le consultant devra accompagner la vie du projet depuis l'identification et la sélection des vrais besoins, l'élaboration du cahier des charges, le suivi et l'évaluation des travaux d'implémentation de l'outil et dans la validation des tests de satisfaction des utilisateurs finaux.

### **III. Missions du consultant**

Le consultant est chargé de la rédaction du Cahier des charges fonctionnel du logiciel informatique approprié pour les besoins de l'ARCA et des Termes de Référence (TDR) pour la sélection soit du prestataire chargé du développement soit du fournisseur du logiciel informatique approprié pour les fonctions de contrôle et de régulation des assurances à utiliser par l'ARCA. Les tâches suivantes, sans être exhaustives, seront effectuées par le consultant :

- Discuter avec la Direction Générale de l'ARCA pour recueillir les exigences nécessaires, l'environnement à couvrir, la réglementation et les lois actuellement en vigueur ;
- Examiner avec les autres régulateurs d'assurances leurs exigences et leur environnement afin d'élaborer un cahier des charges approprié ;
- Examiner les systèmes ou processus similaires existants en vue d'affiner les TDR ;

Les fonctionnalités suivantes seront prises en compte pour la collecte des besoins et la rédaction du cahier des charges :

- Régulation des activités d'assurance / réassurance,
- Contrôle des opérateurs d'assurance / réassurance.
- Définir l'architecture technique de la solution informatique appropriée ;
- Examiner les domaines d'intégration et d'interface avec les systèmes existants ou futurs ;
- Fournir un rapport d'étape et soumettre les problèmes ou défis affectant l'avancement de la mission ;
- Rédiger et soumettre le cahier des charges fonctionnel de l'outil informatique souhaité ;
- Soumettre un projet de TDR pour la sélection du fournisseur ou du prestataire ;
- Diriger le processus d'analyse des réponses à l'appel d'offre ;
- Soumettre le rapport final de mission et clôturer le projet.

## **IV. Profil du Consultant**

### **1. Qualifications souhaitées**

#### **A. Education**

- Diplôme universitaire en assurance / réassurance ;
- Ou Diplôme universitaire en technologie de l'information et communication (TIC) ;
- Ou tout autre diplôme universitaire dans un domaine pertinent.

#### **B. Expérience professionnelle**

- Un minimum de 5 ans d'expérience dans la régulation et le contrôle des assurances ;
- Connaissance dans le domaine de l'assurance / réassurance sera un atout ;
- Connaissance et expérience en gestion de projets ;
- Expérience dans des missions similaires.

#### **C. Compétences linguistiques**

- Première langue : Français
- Deuxième langue : Anglais (Maîtrise professionnelle)

#### **D. Savoir faire**

- Connaissances suffisantes pour fournir des conseils et diriger le projet ;
- Capacité d'analyse et d'écoute pour une bonne compréhension des besoins ;
- Excellent sens de l'organisation ;
- Habilité à obtenir la participation et l'engagement de toutes les parties prenantes.

#### **E. Compétences et aptitudes**

- Avoir au moins 5 ans d'expérience pratique dans la fourniture de services de conseil dans le secteur des assurances / réassurances ;
- Bonne connaissance en informatique ;
- Capacité à travailler de manière autonome et en équipe ;
- Capacité d'animer un atelier pour des groupes diversifiés ;

- Compétences organisationnelles et administratives avérées ;
- Excellente connaissance du fonctionnement des organisations régionales.

#### **F. Livrables**

- Préparer et soumettre un ou plusieurs rapports contenant des résumés des réunions et des discussions ;
- Soumission d'un rapport de mission pour examen par les différentes parties prenantes ;
- Version en français et en anglais du cahier des charges fonctionnel (termes de références) de l'outil informatique adapté aux besoins de l'ARCA ;

#### **G. Attributs personnels/ caractéristiques générales**

- Solides compétences en matière de gestion de projets, avec la capacité de travailler en équipe ;
- Dévoué et fiable, avec une grande confiance en soi ;
- Capacité à établir des priorités et à travailler sous pression dans un environnement multiculturel.

## **2. Supervision et calendrier**

### **A. Supervision**

Le consultant travaillera directement avec l'ARCA et ses partenaires, et rendra compte au Comité de Pilotage Mixte du Projet (CPMP) qui est la plus haute instance de supervision de l'exécution du projet. Le CPMP examine et approuve l'orientation générale, l'approche et la gestion du projet, le plan, le budget, les principales demandes de modification et tout changement par rapport aux étapes importantes convenues et veille à ce que les risques problèmes liés au projet soient bien identifiés et résolus.

### **B. Calendrier**

La durée maximale de la mission est de trois (3) mois, à compter de la signature du contrat par l'ARCA.

## **V. Processus d'évaluation et critères de sélection**

Les réponses à cet Appel d'Offre (A.O) seront évaluées et notées en fonction des critères suivants :

- Expérience du consultant ;

- Compétences linguistiques ;
- Approche technique et méthodologie ;
- Organisation et personnel (applicables aux entreprises) ;
- Qualité et clarté de la présentation.

## VII. Présentation de l'offre

Afin de faciliter l'analyse des réponses au présent A.O, les consultants sont tenus de préparer leurs propositions conformément aux instructions décrites dans la présente section. Les consultants dont les propositions ne respectent pas ces instructions seront considérées comme non conformes et pourront être disqualifiées à la discrétion de l'ARCA.

Les propositions doivent être claires et complètes. Elles doivent fournir une description simple et concise des capacités du consultant à répondre aux exigences du présent A.O. L'accent doit être mis sur l'exactitude, l'exhaustivité et la clarté du contenu. Toutes les parties, pages, figures et tableaux doivent être numérotés et clairement étiquetés. La proposition doit être organisée autour des grandes sections suivantes :

Section	Titre
1.0	Résumé
2.0	Expérience du consultant
3.0	Approche technique en méthodologie
4.0	Organisation et dotation en personnel (applicable à l'entreprise)
5.0	Tarif/ coût de la prestation
6.0	Informations financières (applicables à l'entreprise)
7.8	C.V

### 1. Résumé

Cette partie de votre offre doit se limiter à une brève description de votre proposition. Le résumé doit contenir le moins de détails techniques possible, et doit être orienté vers le personnel non technique, dans le cas d'une entreprise. Le résumé ne doit pas inclure de prix.

### 2. Expérience du consultant

Le consultant doit fournir les renseignements suivants sur lui-même ou son entreprise afin que l'ARCA puisse évaluer sa stabilité et sa capacité à honorer les engagements énoncés en réponse à l'A.O. L'ARCA peut réclamer au consultant de fournir des documents supplémentaires pour appuyer et/ou clarifier les informations demandées.

[En utilisant le format ci-dessous, fournissez des informations sur chaque mission pertinente pour laquelle vous ou votre société (et chaque associé pour cette mission), avez légalement contracté soit individuellement, soit en tant que personne morale, soit en tant que l'une des principales sociétés d'une association, la réalisation de services

de conseil similaires à ceux demandés dans les termes de référence inclus dans le présent document. La proposition doit démontrer que le consultant a une expérience avérée et réussie dans l'exécution de projets similaires en substance, en complexité, en valeur, en durée et en volume aux services demandés dans le cadre de cette passation de marché].

*20 pages maximum*

Nom de l'affectation :	Valeur approximative du contrat (en US\$) :
Pays : Localisation dans le pays :	Durée de la mission (mois) :
Nom du client :	Personnel de la mission :
Adresse :	Valeur approximative des services fournis par votre entreprise dans le cadre du contrat (en US\$) :
Date de début (mois/année) :	Personnel professionnel fourni par les consultants associés :
Nom des consultants associés, le cas échéant :	Nom du personnel de haut niveau proposé de votre entreprise impliqué et fonctions exercées (indiquez les profils les plus importants tels que directeur/coordonateur de projet, chef d'équipe) :
Description du projet :	
Description de services effectivement fournis par votre personnel dans le cadre de La mission	

*Signataire autorisée*

*Nom du consultant*

### **3. Approche et méthodologie**

Dans cette section, vous devez expliquer votre compréhension des objectifs de la mission, de l'approche des services, de la méthodologie pour réaliser les activités et obtenir le résultat attendu et le degré de détail de ce résultat. Vous devez mettre en évidence les problèmes abordés et leur importance et expliquer l'approche technique que vous adopterez pour les résoudre. Vous devez également expliquer les méthodologies que vous proposez d'adopter et souligner la compatibilité de ces méthodologies avec l'approche proposée.



#### **4. Organisation et dotation en personnel**

Dans cette section, vous devez proposer la structure et la composition de votre équipe, s'il y a lieu. Vous devez énumérer les principaux cadres de la mission, l'expert responsable et le personnel technique et d'appui proposé.

#### **5. Tarifs des prestations / offres financières**

L'offre financière doit être détaillée suivant les phases du projet.

#### **6. Informations financières**

Les informations financières du consultant ou de l'entreprise doivent être incluses dans cette section. Les informations financières doivent contenir les rapports d'audits pour les trois dernières années, le cas échéant.

#### **7. CV**

Le consultant ou la firme doit s'efforcer de sélectionner le personnel pour le projet en fonction des besoins de l'ARCA. Les curriculum vitae pertinents doivent être inclus dans cette section.

##### **A. Consultant ou entreprise et autres exigences générales**

<b>No</b>	<b>Exigence</b>	<b>Réponse de L'entreprise</b>
a)	Depuis combien de temps l'entreprise/consultant est-elle en activité ?	
b)	Depuis combien de temps l'entreprise/consultant est-elle en activité pour réaliser un tel projet ?	
c)	Indiquez le nombre d'employés de l'entreprise.	
d)	Indiquez le nombre d'employés qui seront consacrés à la mission.	

#### **8. Clarification et modification de l'appel d'offre**

Le consultant ou l'entreprise ne peut demander des éclaircissements que dans un délai de 7 jours avant la date de soumission de la proposition. Toute demande d'éclaircissement doit être envoyée par écrit, par lettre ou par courriel à l'attention du Comité de Pilotage Mixte du Projet (CPMP). Le CPMP répondra par lettre ou par courriel à ces demandes et enverra des copies écrites de la réponse (y compris une explication de la demande mais sans identifier la source de la demande) à toutes les entreprises qui ont manifesté l'intention de soumettre des propositions.

### **Contact pour précisions :**

Email :

[rca@arca.cd](mailto:rca@arca.cd)

Adresse :

AUTORITE DE REGULATION ET DE CONTROLE DES ASSURANCES

16, avenue Pumbu,

Gombe - Kinshasa

République Démocratique du Congo

### **9. Soumission d'une proposition**

Les propositions seront soumises en format PDF en cliquant sur le lien :

<https://arca.cd/appe1>

ou en envoyant une version physique dans une enveloppe scellée à l'adresse :

AUTORITE DE REGULATION ET DE CONTROLE DES ASSURANCES

16, avenue Pumbu

Gombe-Kinshasa

République Démocratique du Congo

La date limite pour soumettre une proposition est le **20 février 2023**. Toute proposition reçue par l'ARCA après cette date sera rejetée.